

Département de la Drôme
**COMMUNE DE
CORNILLON-SUR-L'OULE**

DEL-03-20032026

**Délibération
du Conseil Municipal**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 026-212601058-20260320-DEL_03_20032026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de : Monsieur Denis CONIL, sur la convocation qui leur a été adressée, par le maire sortant.

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :
BARRA Muriel	X			
CONIL Denis	X			
FERRON Emmanuel	X			
GESQUIERE Erika	X			
MORIN Joséphine	X			
RIDEL Sandrine	X			
ROCHAS Yannis	X			

Date de convocation :
15/03/2026

Secrétaire de séance :
Sandrine RIDEL

Objet : délibération procédant à l'élection des adjoints au maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

– Liste RIDEL/ROCHAS, 7 voix (sept voix)

- La liste RIDEL/ROCHAS ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Madame Sandrine RIDEL premier adjoint

Monsieur Yannis ROCHAS deuxième adjoint

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Denis CONIL

